

Complément au dossier **Little Big Man**,  
rédigé par Frédérique Ballion

---



## Entretien avec **Élise Marienstras**, professeure émérite et historienne française, spécialiste de l'histoire des États-Unis

### **Quelle a été la politique du gouvernement américain envers les Amérindiens ?**

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'expansion américaine vers l'Ouest se fit au détriment des tribus amérindiennes. Deux tendances politiques s'exercèrent : l'une consistait à acheter leurs terres aux tribus par le moyen de traités signés par les deux parties en présence de l'armée. Mais les termes des traités qui consistaient en un échange inégal, furent souvent incompris par les Amérindiens, et ne furent en général pas respectés par les autorités et les colons américains. L'autre politique consista à « punir » les Amérindiens en leur menant des attaques militaires, en détruisant leurs lieux d'habitation, soit parce qu'ils avaient refusé de céder leurs terres, soit parce qu'ils refusaient de rester confinés dans les réserves, trop étroites pour chasser et exercer leurs activités religieuses traditionnelles, de sorte qu'ils y mouraient de faim et de désespoir. Enfin, les gouvernements américains tentèrent, comme l'avait souhaité Jefferson au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une politique d'assimilation des « sauvages » à la culture européenne, notamment à la propriété individuelle des terres : les réserves auxquelles avaient été réduites les terres libres des tribus devaient être vendues par lopins, ne laissant aux nations propriétaires que des lots exigus sur lesquels les chasseurs traditionnels ne pourraient qu'exercer une agriculture intensive et vendre leurs produits pour accéder à l'économie de marché comme les citoyens américains. Entre temps, des enfants, enlevés à leurs parents et convertis au christianisme, furent mis dans des pensionnats où leur langue et leur culture d'origine leur furent interdits ; en revanche, ils y exécutaient des travaux manuels utiles au pensionnat plutôt qu'à leur avenir, puisque beaucoup y moururent de tuberculose. À plusieurs reprises, leurs cultes et rituels leur furent interdits.

## **Peut-on parler de génocide ?**

On estime que les Amérindiens étaient, au XVI<sup>e</sup> siècle, plus de 4 millions de personnes sur la partie septentrionale du continent (Canada non compris). Or, en 1920, on n'en comptait plus que 230 000, et les historiens et démographes de l'époque sous-estimèrent leur nombre à l'arrivée de Christophe Colomb à environ 800 000 personnes. Ce petit nombre estimé pour le XVI<sup>e</sup> siècle s'explique par le mépris avec lequel les futurs colonisés étaient jugés « primitifs » et « sauvages », « sans foi » « ni loi », dispersés, nomades et se nourrissant exclusivement des produits de la chasse et de la cueillette et donc incapable de survivre en grand nombre. Une autre vision est inaugurée par des ethnologues modernes comme Claude Lévi-Strauss depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle affirmant que ces « nations » devaient bénéficier des droits humains contrairement à la condition qui leur avait été faite. La politique américaine a donc été largement modifiée au XX<sup>e</sup> siècle, et leurs droits culturels, matériels, politiques et religieux leur ont été formellement reconnus par la loi, sinon par la pratique. Depuis 1924, les Amérindiens sont tous des citoyens américains en même temps que certaines réserves, plus de 500 aujourd'hui, sont reconnues par le gouvernement fédéral comme souveraines tout en relevant, pour certains aspects juridiques et législatifs, du Congrès américain. Notamment, les autochtones sont traités comme des protégés du Bureau des Affaires Indiennes qui pourvoit aux besoins sanitaires et éducatifs des réserves.

Certains continuent cependant à parler de génocide à propos des massacres ou d'infections volontairement propagées par des couvertures variolées comme pendant la guerre de Sept ans à Détroit en 1763. Mais le terme de « génocide » ne peut convenir pour plusieurs raisons. La première est que ce terme date de la Seconde Guerre mondiale selon une définition qu'en avait donnée l'historien Raphaël Lemkin et reprise après la Seconde guerre mondiale par l'ONU : le génocide est un acte commis sous l'impulsion de l'État contre un peuple que l'on décide de faire disparaître. Or, si les Amérindiens sont morts en si grand nombre au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est pour la plupart l'œuvre de divers régiments de l'armée américaine, sous le prétexte d'attaques préalables des autochtones contre les caravanes de colons qui traversaient les terres indiennes au mépris de leur intégrité et de l'autonomie des peuples qui y vivaient.

En revanche, si le gouvernement américain, tel que le dirige l'actuel président, est, depuis sa création, très éloigné du respect minimal dû aux nations autochtones, il eût été contraire à ses valeurs d'origine de prendre la décision de détruire intégralement les nations amérindiennes. Il est par ailleurs avéré que le principe de la souveraineté des États et du droit des citoyens à se défendre par les armes a fait que des actions génocidaires ont été menées par la milice de certains États et par des groupes de colons. La politique menée au XIX<sup>e</sup> siècle peut être, à plus juste titre, considérée comme ethnocidaire dans son aspect destructeur des cultures autochtones par l'instauration des réserves, des pensionnats, et de la spoliation de leurs terres.

Enfin, les Amérindiens ne se sont jamais laissés exterminer sans résister ; même lorsque leurs forces en nombre et en armes n'étaient pas suffisantes, ils ne renoncèrent jamais à continuer à vivre et résistèrent même spirituellement comme à la fin du XIXe siècle en dansant la *Ghost Dance* qui, croyaient-ils, les rendrait invulnérables et ferait revivre les Indiens et les bisons d'autrefois.